# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2025 à 19 heures 30

<u>suivant convocation aux Membres</u> <u>en date du 3 mars 2025</u>

**Présidence** : Le maire, Vincent STRICH

<u>Membres présents</u>: Mmes & MM. Sophie DIENER; Christian ENTZ; Germain JUNG; Pierre MALATRÉ; Angélique MARTIN; Jean-Philippe RUBERT; Sonia SCHMITZ; Géraldine SCHURDER et Denis WACH.

<u>Membres absents excusés</u> : Mmes Isabelle ALLOUCHE, Laetitia NASTASI, Céline WALTERSBERGER et M. Jérôme PRUVOT.

**Secrétaire de séance** : M. Pierre MALATRÉ.

Début de séance : 19H46

0-0-0-0-0-0-0

M. le maire souhaite la bienvenue aux Membres du Conseil.

En introduction de cette séance, il présente MM. Philippe BRUN et Pierre DAEGELE de la société ALSACE PHOTOVOLTAÏQUE, venus nous parler de l'installation de panneaux photovoltaïques par rapport à des projets souhaités en investissement.

Un projet d'installation de centrale photovoltaïque pourrait être initié à l'occasion de la mise en place d'un préau et d'un nouvel atelier communal.

#### **PROCURATIONS**

Mme Céline WALTERSBERGER donne pouvoir à M. Pierre MALATRÉ; M. Jérôme PRUVOT donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT;

Pour les représenter au Conseil municipal du 10 mars 2025 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire. Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

#### 1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme M. Pierre MALATRÉ en qualité de secrétaire pour cette séance. Avis favorable à l'unanimité

#### 2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Après la transmission du PV de la séance du 3 février 2025, aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

# 3/ Contrat prévoyance 2026-2031; approbation des termes de l'accord collectif local « prévoyance » et participation à la procédure de marché public

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 3 février 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre Collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre règlementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre Collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la Collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une règlementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

**Vu** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu** l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

**Vu** l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

**Vu** les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 3 février 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

## Le Conseil municipal:

**DÉCIDE** d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

**DÉCIDE** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou règlementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

**PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

Le Conseil municipal émet un avis <u>favorable à l'unanimité</u> par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

#### 4/ Point sur le PLU

Lors de notre dernière séance, Mme DENTZ qui est notre intervenante pour le Cabinet OTE Ingénierie nous avait informé de l'envoi de documents pour fin janvier/début février ...

N'ayant toujours rien reçu depuis, nous avons repris contact une nouvelle fois.

Elle nous informe ne pas avoir pu avancer sur notre dossier comme elle le souhaitait et devait reprendre contact avec la mairie ou directement avec le maire.

A ce jour, toujours aucune nouvelle!

Le Conseil municipal décide d'adresser un courrier au cabinet OTE Ingénierie avec mise en demeure de finir le travail commencé dans les plus brefs délais. Notre protection juridique sera mise en copie.

#### 5/ Informations SLA:

- Conseil Local de Santé Mentale de SLA, réunion prévue <u>le mercredi 19 mars prochain à</u> 16h00.
- Valorisation des déchets, réunion prévue le mercredi 19 mars prochain à 18h00.
- En partenariat avec l'ADIL, la CAF du Haut-Rhin et UNPI 68, SLA organise une soirée « Habitat » le mercredi 2 avril à 18h00 à Saint-Louis, qui s'adresse aux propriétaires bailleurs qui souhaitent obtenir des informations sur les normes énergétiques des logements pour bien les louer.
- Réception d'une note de SLA au sujet **des dispositions applicables aux collectivités territoriales en période de réserve électorale**. La période débute 6 mois avant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Elle stipule l'interdiction de propagande électorale et de campagne de promotion publicitaire des réalisations de la collectivité. Les inaugurations peuvent se tenir, le bulletin municipal pourra paraître, la cérémonie des vœux également mais sans allusion dans les prises de parole par rapport au prochain scrutin. Les agents ont obligation de réserve et de neutralité.

#### 6/ Urbanisme

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0001 (CUa) présenté par M. Claude NAEGELIN, pour un terrain 57 rue Principale, en section n° 01, parcelles n° 146 et 147, d'une contenance totale de 3247 m². Dans ce dossier, la CeA a donné son accord pour permettre un accès sur la RD 6bis et SLA a également validé la partie « eau et assainissement ». Toutefois, les limites de la zone constructive ont prévu d'être modifiées dans le cadre de la révision de notre PLU mais ce dossier n'avance pas comme prévu. S'agissant d'un CU opérationnel (et non uniquement informatif), la commune s'octroie une période de « sursis à statuer ».

Préciser à la CeA que la voie d'accès devra faire 6m de largeur et non 5 puisqu'elle dessert 2 maisons.

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0002@</u> (CUa) présenté par Me HASSLER, pour un terrain 68 rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 16, d'une contenance de 1082 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0003@</u> (CUa) présenté par Me HASSLER, pour un terrain 68 rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 15, d'une contenance de 195 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0004</u> (CUa) présenté par la société VIVIALYS AMENAGEMENT FONCIER, pour un terrain 9 rue du Milieu, en section n° 02, parcelle n° 384, d'une contenance totale de 3522 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0005</u> (CUa) présenté par Me SCHMITT-SAURET, pour un terrain 7 rue de Rantzwiller, en section n° 01, parcelle n° 413/83, d'une contenance de 858 m².

<u>Déclaration préalable n° DP.68324.25.0005@</u> présentée par Mme STUBER Nathalie, 6 rue du Neusetz, pour un changement de clôture, en section n° 16 parcelles n° 435, 433 et 498 d'une contenance totale de 1162 m².

<u>Déclaration préalable n° DP.68324.25.0006@</u> présentée par M. DESATY Sébastien, 96 rue Principale, pour la création de deux carports en bois et la réfection du revêtement des places de parking existantes, en section n° 02 parcelle n° 285 d'une contenance de 283 m².

<u>Déclaration préalable n° DP.68324.25.0007@</u> présentée par la société France RENOVE HABITAT, pour l'installation de 10 panneaux photovoltaïques au 38B rue Principale, en section n° 01 parcelle n° 307, d'une contenance de 203 m².

<u>Déclaration préalable n° DP.68324.25.0008@</u> présentée par Mme BACH Odette, pour une division en vue de construire, au 94 rue Principale, en section n° 02 parcelle n° 390, d'une contenance de 939 m².

<u>Permis de construire n° PC.68324.25.0001@</u> présenté par M. KRETZ Olivier, pour la construction d'un carport, 8 rue du Neusetz, section n° 16, parcelles n° 431, 429, 427, 425 et 499 d'une contenance totale de 2095 m².

<u>Permis de construire n° PC.68324.25.0002@</u> présenté par M. KRETZ Olivier, pour la construction d'un carport, 8 rue du Neusetz, section n° 16, parcelles n° 431, 429, 427, 425 et 499 d'une contenance totale de 2095 m².

#### Rue du milieu:

Nous avons reçu un projet de découpage de la propriété située 9 rue du milieu. En conservant la maison actuelle, la surface de la propriété permet la création de 8 parcelles dont 7 pour de futures constructions allant de  $334 \text{ m}^2$  à  $531 \text{ m}^2$ .

#### Concernant le permis n°68324.23.F0005:

Une remarque a été émise par le voisinage concernant cette nouvelle construction dont l'implantation pouvait créer « un fil d'eau » tendant à endommager une construction voisine.

Avec l'intervention de la commission urbanisme, une entente a été trouvée entre les personnes et validée par un permis modificatif.

Un récent courrier reçu de ce même voisinage nous informe d'un nouveau désaccord par rapport à ce qui avait été pourtant défini et validé ...

Après discussion, le Conseil municipal conclu qu'il s'agit d'un problème de voisinage et non d'urbanisme puisque les permis de construire (initial et modificatif) ont été validés par le service instructeur.

Il appartient à la personne qui s'estime lésée, d'apporter la preuve matérielle permettant d'argumenter sa requête et d'entreprendre elle-même et à ses frais, les vérifications nécessaires pour lever tout malentendu.

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

## 7/ Travaux

<u>Rue des Maréchaux</u>: la société SIGNATURE nous a transmis un devis pour effectuer toute la signalétique comprenant des panneaux supplémentaires qui seront apposés dans les chicanes ainsi que des potelets et des panneaux de limitation à 30 km/h « sur 100 m ».

Les panneaux seront implantés au mieux pour favoriser une circulation optimale avec notamment une entrée permise dans le sens de la montée depuis la route principale et une sortie sur la rue de Flaxlanden.

Le devis a été accepté pour un montant chiffré à 5 390.00 € HT.

<u>Extension du réseau de chaleur vers l'église</u>: les travaux se poursuivent et l'arrivée des tuyaux est maintenant effectuée jusqu'au bâtiment de l'église. La découpe pour l'aspiration du chauffage a été réalisée le 27 février dernier cependant et malgré nos recommandations, la société n'a pas pris ses dispositions pour installer un « mur anti-poussière ».

MULLER CLIMATISATION, pour qui travaille l'entreprise de découpe de béton, a fait intervenir une société de nettoyage aux frais de l'entreprise responsable.

Quelques dépenses supplémentaires et incontournables sont toutefois à prendre en compte.

La Région Grand Est nous a confirmé l'octroi d'une subvention d'un montant de 125 979,67 € lors de sa commission permanente du 28/02/2025.

Parallèlement, l'entreprise HARTMANN TP a débuté les travaux de renouvellement du réseau « eau et assainissement » dans la rue de l'église.

Il était également envisagé d'installer des WC publics, nous avons réceptionné 2 offres de prix qui s'échelonnent de 25 500 € à 37 310 € HT.

<u>Le Gischgraben</u> : la société MATHOT a réalisé les travaux de coupes de bois sur les parcelles récemment acquises. Le fossé est nettoyé sur toute sa longueur jusqu'en amont du futur bassin de rétention.

Les bois seront broyés en plaquettes, certains troncs seront vendus.

Un courrier a été transmis aux propriétaires concernés par les terres qui serviront à l'implantation de ce bassin et une réunion d'information est prévue le mercredi 19 mars prochain à 17h00 pour valider les achats de terrains.

M. VOGEL, représentant le Syndicat des Rivières de Haute Alsace sera présent ; M. ADRIAN représentant les Syndicat des cours d'eau du Sundgau oriental est également invité.

<u>Le Muhlbach</u>: M. BLANS représentant les services de la Police de l'eau s'est déplacé sur notre commune pour faire le point concernant notre souhait d'intervenir pour l'entretien des berges du Muhlbach. Après l'obtention de son accord et de celui des propriétaires concernés, la société MATHOT a réalisé le nettoyage des embâcles et coupé quelques arbres en allant vers Steinbrunn-Le-Bas. Le bois sera valorisé en plaquettes pour notre chaufferie biomasse.

Point d'apport volontaire : initialement situé au centre de la rue de Rantzwiller, il a été déplacé sur le parking d'accès au site « déchets verts ». La place a été mise en macadam pour un coût de 28 501,00€ HT (34 201,20€ TTC). Reste à prévoir la pose d'une gaine en souterrain pour acheminer l'électricité (devis de 19 195,00€ HT (23 034,00€ TTC)) et l'acquisition d'un dispositif de surveillance pour 3 757,20€ HT (4 508,64€ TTC).

<u>Infiltrations église</u>: nous constatons toujours le problème d'infiltration provenant du clocher de l'église. L'intervention réalisée il y a quelques années n'aura pas été concluante. Nous allons prendre attache avec notre assurance afin de faire réaliser une véritable expertise permettant de déceler l'origine du problème.

<u>ONF</u>: les travaux de plantation d'arbres, en parcelle 9 qui étaient prévu ce printemps se feront plutôt en automne 2025 voire même au printemps 2026. En effet, il reste encore à sortir le bois resté en attente en 2024, créer une piste d'accès et poser un drainage.

M. Ley a martelé la parcelle chemin de Flaxlanden, en face de la vierge. Il estime le volume à 47,5m3.

#### 8/ Activités des commissions

<u>Commission finances</u>: la commission finances s'est réunie une première fois le vendredi 28 février dernier pour travailler sur la section de fonctionnement de notre futur budget communal. Une 2<sup>ème</sup> réunion est programmée pour le lundi 17 mars 2025 à 19h00 pour l'investissement.

Le budget et les différents documents comptables seront présentés et votés lors de la prochaine séance de Conseil municipal arrêtée à la date du 31 mars 2025 à 19h30.

<u>Commission embellissement</u> : l'Assemblée générale de « Villes et villages fleuris » se tiendra le lundi 17 mars 2025 à partir de 14h15, en visio.

<u>Conseil d'école</u> : M. Jérôme PRUVOT, adjoint en charge des affaires scolaires et vice-président du SIVOSC s'est rendu à la réunion du 4 mars dernier.

## Les effectifs sont les suivants :

Ecole maternelle : 53 élèves (20 petits, 17 moyens et 16 grands soient 6 de plus que l'an passé)

Ecole élémentaire : 79 élèves (17 CP, 21 CE1, 17 CE2, 12 CM1 et 12 CM2)

## Les travaux souhaités sont les suivants :

Revêtement métallique sur les panneaux en liège pour pouvoir utiliser des aimants et supprimer les punaises,

Réparation ou remplacement d'un bloc toilette fissuré,

Réaménagement du local 2<sup>ème</sup> WC situé dans la cuisine (non utilisé en tant que tel) pour y faire un local rangement pour le matériel destiné à l'entretien des locaux,

Projet de peinture au sol dans la cour de l'école. La directrice a demandé à rencontrer le maire à ce sujet,

Mise en place d'un système d'alarme anti-intrusion, 2 modules à prévoir attribués à chaque enseignante, devis demandé et réceptionné.

<u>Commission Consultative Intercommunal des SPV</u> : la réunion se tiendra le mercredi 19 mars à 19h30 à la mairie d'Obermorschwiller.

<u>Brigade verte</u> : le comité local du poste de Walheim invite les représentants des communes le mardi 11 mars à 19h00 à la salle communale de Hausgauen. Christian ENTZ représentera notre commune.

<u>Commission sécurité</u>: suite au passage de la commission, la commune est convoquée au SIS68 à Mulhouse, le mardi 18 mars à 9h40, pour le résultat de la visite. D'après les premières conclusions, nous avons obtenu un avis favorable.

<u>Commission Communale des Impôts Direct</u> : la réunion est prévue pour le mardi 18 mars à 16h00 en mairie.

#### 9/ Informations / Divers

<u>Appartement communal</u>: pour optimiser la location de cet appartement, nous allons faire paraître une annonce sur le site « le bon coin ».

## Devis avec la Sté Dubernard:

- Remise en état du système d'éclairage de sécurité + BAES pour un montant de 1'286,87€ HT (1'544,24€ TTC) ;
- Changement de la vanne d'arrêt d'urgence du gaz : 200,11€ HT (240,13€ TTC) ;
- Mise en place de détecteur de fumée dans les combles du Manoir et de l'église ; en attente du devis.

#### Tour de table

#### Jean-Philippe RUBERT:

- relancer l'ADAUHR pour répertorier la totalité des sentiers communaux ;
- pour celui situé rue du Neusetz, au regard de la propriété n°5, ce dernier sera nettoyé par la Sté Barth-Schneider selon accord verbal du maire.

#### Germain JUNG:

- prévoir l'achat d'une parcelle au lieu-dit « Haulen » d'une contenance de 700 m² env. à raison de 40,00 € l'are;
- entre les parcelles 1-2-3 et 4 (en forêt) direction Flaxlanden, passage du lamier pour permettre l'accès et prévoir de remblayer le chemin avec du matériau de récupération ;
- finir la parcelle 9 cet été absolument.

#### 0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 26 minutes. La prochaine séance est prévue pour le lundi 31 mars 2025 et concernera le vote des budgets

# Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :  Absente	Sophie DIENER :	Christian ENTZ:
Germain JUNG :	Pierre MALATRE : Secrétaire de séance	Angélique MARTIN :
Laëtitia NASTASI :  Absente excusée	Jérôme PRUVOT : Par procuration, Jean-Philippe RUBERT	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :	Denis WACH :
Céline WALTERSBERGER : Par procuration, Pierre MALATRE		

# **Délibération:**

**N°1 pour le point 03 :** contrat prévoyance 2026-2031 ; approbation des termes de l'accord collectif local Prévoyance et participation à la procédure de marché public ;